

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 27 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mai le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Ayant donné pouvoir : 2

Votants : 15

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme BURGEVIN Vanessa, M. CHANET Jean-Pierre, Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel.

Absents / Excusés : Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, Mr TRIGNOL François, Mme RODRIGUES Marine.

Procurations : Mr TRIGNOL François donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Vanessa

Délibération n° 2024-036

Objet : RODP Télécommunications 2024

Madame le Maire rappelle que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en titre le permissionnaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant de ces redevances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte** l'application la tarification maxima proposée pour la redevance 2024, à savoir :

Artères de télécommunications

a) Utilisation du sous-sol	2,077 (km) x 48,27	=	100,26 €
b) Artères aériennes	11,810 x 64,36	=	760,09 €
c) Emprise au sol (m ²)	0,50 x 32,18	=	16,09 €

876,44 €

Soit total des sommes dues

876,00 € (arrondi)

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Notifié le 27 / 05 / 2024
Publié le 31 / 05 / 2024

Le Maire,
Valène DUPUY

